

# Préfecture des Côtes d'Armor

*DDCS – Nuit du droit « Violences conjugales comment en sortir ? »  
vendredi 4 octobre 2019*

Dans le cadre de la troisième édition de la Nuit du Droit, que le Ministère de la Justice souhaite voir rayonner sur l'ensemble du territoire, divers partenaires (TGI de Saint-Brieuc, Barreau de Saint-Brieuc, Antenne de la Faculté de Droit, CAD 22...) ont souhaité renouveler l'organisation d'une conférence qui avait rencontré un réel succès.

Cette année, afin de s'inscrire dans le cadre du Grenelle des « Violences faites aux femmes » et soutenir ce temps d'information et de sensibilisation, la Nuit du Droit sera consacrée à cette cause.

**Une table ronde est donc organisée le vendredi 4 octobre à 18 h 00 sur ce thème « Violences conjugales, comment en sortir ? »**

Elle se tiendra au sein du Campus Universitaire Mazier à Saint-Brieuc (Amphi Mona Ozouf), et réunira plusieurs acteurs de cette lutte contre les violences faites aux femmes.

Ainsi, sous l'égide de Monsieur SABATIER, Président du TGI de Saint-Brieuc, qui en assurera la modération, et en présence de Madame LE HOUÉROU, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes, la table ronde permettra de présenter les dispositifs en place pour lutter contre ce fléau, et à travers les intervenants (barreau de Saint-Brieuc, Gendarmerie Nationale, CIDFF, ADAJ...), répondre aux interrogations du public.

Ce temps d'échanges se veut être une action pour provoquer une prise de conscience de ce danger et engendrer une réaction collective, pour que la société s'empare de ce sujet, en y apportant des réponses et en manifestant non seulement son intérêt, mais aussi une solidarité.

La table ronde est ouverte à tous, et l'entrée est gratuite.

Vous trouverez en **annexe 1, l'affiche « Nuit du Droit »**.

## *Communication en période pré-électorale*

Vous trouverez en **annexe 2**, une **circulaire** relative à la **communication en période pré-électorale**.

## *Coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2019-2020*

Vous trouverez en **annexe 3**, le courrier de la Préfecture relatif au **coût moyen par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2019-2020**.

## *Lancement du réseau Elueslocales.fr Côtes d'Armor*

Dans la continuité du travail sur la parité en politique, des conseillères départementales ont pris l'initiative d'organiser une rencontre pour constituer un réseau d'élues locales en Côtes d'Armor le 12 octobre 2019 à 10 heures au Conseil Départemental à Saint-Brieuc.

C'est un réseau qui se veut et s'affirme trans-politique destiné aux femmes qui sont engagées ou qui souhaitent s'engager dans la vie publique. Vous pouvez consulter leur site : <https://www.elueslocales.fr/>

Ce temps d'échange initié par Véronique MÉHEUST, Valérie RUMIANO, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Delphine MARTIN et Françoise BICHON, conseillères départementales et membres du réseau, sera l'occasion de vous présenter le fonctionnement des réseaux locaux Elueslocales.fr qui sont désormais actifs dans près de 50 départements en France et d'échanger avec vous concernant les avancées en cours et à mener pour la parité en politique dans le département.

L'idée de ce réseau sera notamment de permettre un espace d'échanges sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de vos mandats mais également d'échanger des bonnes pratiques concernant vos projets de territoire pour favoriser l'engagement des femmes pour les prochaines élections municipales. Si vous êtes candidates mais non élues, vous pouvez également venir.

Afin d'assurer au mieux la logistique de ce rendez-vous, merci de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante : [Valerie.RUMIANO@cotesdarmor.fr](mailto:Valerie.RUMIANO@cotesdarmor.fr) avant le 2 octobre.

L'objectif de ce réseau étant de permettre au plus grand nombre de se retrouver, n'hésitez, bien entendu, pas à relayer cette invitation auprès de votre réseau d'élues et à venir accompagnée.

Vous trouverez en **annexe 4, l'invitation**.

*Dispositif des emplois réservés, mission de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)*

Vous trouverez en **annexe 5**, une **information sur le dispositif des emplois réservés, mission de l'ONACVG 22** à diffuser dans le bulletin municipal de votre commune, sur un panneau d'affichage ou sur votre site internet. Cette information pourra ainsi être portée à la connaissance de vos administré(e)s.